



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Compte rendu de la séance du 28 janvier 2016

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 28 janvier 2016

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
7	04/01	Convention avec le GEIQ BTP - Location salle de réunion Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion du Pôle de Services Jean Bertin au GEIQ BTP le 18/01/16	75,00 € HT
8	05/01	Prêt de salle PCF 23-01-2016	Mise à disposition d'une salle municipale – PCF	A titre gratuit
9	08/01	MAINTENANCE DES ASCENSEURS, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	Marché relatif à la maintenance des ascenseurs, portes et portails automatiques dans la bâtiments communaux avec la sté Thyssen Krupp Ascenseurs	Montant annuel maximum : 15 000,00 € HT
10	08/01	Contrat d'occupation du domaine public – CMAC – F3 RDC	Contrat d'occupation du domaine public – CMAC – F3 RDC – M. Mhoyan	Loyer mensuel : 150,00 €
11	08/01	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F3	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F3 – Mme Cazares	Loyer mensuel 320,05 €
12	08/01	prêt de salle anacr 30-01	Mise à disposition d'une salle municipale – ANACR	A titre gratuit
13	08/01	prêt de salle troupadours 28-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos	A titre gratuit
14	08/01	prêt de salle Chantadour 23-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
15	08/01	prêt de salle ast foot 13-01	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
16	08/01	prêt de salle club ornithologique 29- 01	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
17	08/01	prêt de salle ast foot 30-01	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
18	08/01	prêt de salle rando tourisme pedestre 23-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
19	08/01	prêt de sallealtb 22-23-24-01	Mise à disposition d'une salle municipale – ALTB	A titre gratuit
20	08/01	prêt de matériel recherche de castillon 22-01	Mise à disposition de matériel municipal – Recherche de Castillon	A titre gratuit
21	08/01	prêt de salle lous de garros 17-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Lous de Garros	A titre gratuit
22	08/01	prêt de salle généalogie 16-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel Généalogie	A titre gratuit
23	08/01	prêt de salle bts ecole de rugby 16-01	Mise à disposition d'une salle municipale – BTS	A titre gratuit
24	08/01	prêt de salle cos 15-01	Mise à disposition d'une salle municipale – COS Tarnos	A titre gratuit
25	08/01	prêt de salle rencontre et amitié 15-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Rencontre et Amitié	A titre gratuit
26	08/01	prêt de salle ATC 24-01-2016 et 06-02-2016	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Tarnos Citoyen	A titre gratuit
27	12/01	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F5 – Mme Feillou	A titre gratuit
28	12/01	attribution marché impressions municipales à bons de commande	Marché Relatif à la fourniture d'impressions municipales à bons de commandes avec l'imprimerie d'Albret, l'imprimerie Boucau Tarnos et la sté Copytel	Montant annuel maximum : 35 000,00 € HT
29	13/01	prêt de salle Imp de ming 31-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
30	13/01	prêt de salle Foncia bolling bayonne 23-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Gomez	A titre gratuit
31	13/01	prêt de salle foncia courtes accord 16-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Courtes Accord	A titre gratuit
32	13/01	prêt de salle chantadour 19 au 24-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
33	14/01	DVCS - MEDIATHEQUE - Conférence "Disparues d'Argentine"	Contrat avec l'association Trait d'Union dans le cadre de la conférence à la Médiathèque sur les disparues d'Argentine	230,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
34	14/01	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F5 Tournoi de squash	A titre gratuit
35	14/01	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Robert Lasplacettes	Convention d'utilisation de la salle de motricité de l'école Robert Lasplacettes le 25/01/16	A titre gratuit
36	19/01	DOCUMENTS MEDIATHEQUE	Marché relatif à l'acquisition de documents imprimés, sonores et audiovisuels pour la Médiathèque	Montant annuel maximum : 197 100 € HT
37	20/01	DVCS - MAC - Croc Dur le pirate	Contrat avec la Cie Artscène pour le spectacle « Croc dur le Pirate »	3 397,10 € TTC

M. Perret présente une note retraçant les principales informations relatives au budget communal et aux budgets annexes (ci-jointe).

2016-02-014-DR/FIN – Reprise anticipée du résultat 2015 – Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2015 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	19 046 682,82	21 287 517,21	+ 2 240 834,39
	Résultats antérieurs (2014) reportés (ligne 002 du BP 2015)		5 201,90	+ 5 201,90
	Résultat à affecter	□		+ 2 246 036,29
		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	4 007 280,92	5 317 816,94	+ 1 310 536,02
	Solde antérieur (2014) reporté (ligne 001 du BP 2015)	1 865 769,27		- 1 865 769,27
	Solde global d'exécution	□		- 555 233,25

Restes à réaliser au 31/12/2015	Fonctionnement			
	Investissement	494 100		- 494 100
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		25 413 833,01	26 610 536,05	+ 1 196 703,04
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)		<input type="checkbox"/>	+ 2 240 000
	Report en fonctionnement en 002 en recettes		<input type="checkbox"/>	+ 6 036,29

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	2 246 036,29
Besoin de financement de la section investissement 2016 estimé	2 240 000,00
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2016)	6 036,29

2016-02-015-DR/FIN – Subventions 2016 – Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 27

Pour: 27

MM. Lespade, Perret, Garans et Aja ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux diverses associations les subventions dont les montants sont indiqués au regard de leur nom.

2016-02-016-DR/FIN – Budget 2016 – Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

- Concernant les informations statistiques et fiscales 2016 :

M. Roblès constate une baisse de 125 habitants à Tarnos par rapport à 2015.

M. le Maire indique que l'INSEE procède à des recensements par secteurs (5) et ensuite à des extrapolations, ce qui explique ce nouveau chiffre. Il rajoute qu'il est peu vraisemblable que Tarnos ait perdu 125 habitants en un an. Il explique qu'au delà des évolutions annuelles qui demeurent très erratiques, ilconvient surtout de constater les évolutions par tranches de 5 années.

Il insiste sur le fait que cette baisse n'est toutefois pas neutre pour la Commune.

M. Perret rajoute qu'il s'agit non pas d'un comptage mathématique mais d'un comptage aléatoire qui a ses limites.

- Concernant le local d'éviscération :

M. Roblès demande si la construction d'un nouveau local permettra de ne pas assister à cette pratique lors de vide-greniers, comme cela a été le cas dernièrement.

M. Perret regrette que cela se produise encore et rajoute que le local va être déplacé dans le cadre de la vente de l'espace Duclos au Comité Ouvrier du Logement (COL).

Il indique que le permis de construire vient d'être signé pour le nouveau local, totalement réalisé en régie et prévu initialement sur le terrain de la zone Lahoun. Il rajoute qu'au vu des problèmes de réseaux sur cette zone, la construction sera déplacée et qu'une des hypothèses serait peut être de faire ce local vers le stade Mabillet.

- Concernant le concours « Travail de mémoire » :

M. Roblès constate que la subvention pour ce concours n'apparaît pas au budget. Il demande si ce concours est toujours organisé.

M. le Maire confirme que le concours est prévu en 2016 mais que la subvention est attribuée après les résultats.

Vote: 31

Pour: 27

Abstention : 2 (Mme Faure et M. Roblès)

Contre : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2016, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 26 740 035 €.

2016-02-017-DR/FIN – Taux d'imposition 2016 – Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

M. Claverie rappelle qu'il n'avait pas voté l'augmentation des taux d'imposition en 2010. Il indique que, selon le Ministère des Finances, les taux moyens des villes de même strate que Tarnos sont inférieurs aux taux votés à Tarnos. Il explique qu'en comparant les taux moyens et les taux tarnosiens, il existe une différence de 46 € par habitant pour la taxe d'habitation et de 30 € par habitant pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il souligne alors que le Ministère des Finances n'est pas d'accord lorsqu'il est annoncé que les impôts sur Tarnos sont inférieurs à ceux des villes de même strate.

M. le Maire demande à M. Claverie de rappeler sa position concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et ce qu'elle représente sur la feuille d'imposition des administrés.

M. Claverie demande quel aurait été le montant de cette TEOM pour les tarnosiens si la Ville avait fait partie de l'Agglomération Côte Basque Adour (ACBA). Il prend l'exemple d'une boucalaise dont la TEOM s'élève à 200 € pour un logement en HLM.

M. le Maire indique que sur Boucau, il y a une politique d'abattement et donc que, les deux

situations ne sont pas comparables.

Il rajoute que l'ACBA possède une offre de services importante qui bénéficie aux boucalais.

Il prend l'exemple du Tram'bus pour lequel la ville de Tarnos va participer à hauteur de 1 000 000 d'euros mais qui ne coûtera rien à Boucau puisque l'ACBA prend en charge la participation financière.

M. Claverie revient sur le transfert de compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et indique qu'avant ce transfert, les tarnosiens payaient une taxe pour cette compétence. Il rappelle les propos qu'il avait tenu à l'époque considérant qu'un transfert de compétence sans transfert de moyens poserait des problèmes à la Communauté de Communes du Seignanx.

M. le Maire met M. Claverie au défi de trouver une feuille de fiscalité locale à Tarnos sur laquelle il apparaîtrait une dépense pour les habitants relative à l'enlèvement des ordures ménagères. Il l'invite à présenter cette feuille au prochain Conseil municipal.

M. Claverie rappelle que, pour la Communauté de Communes du Seignanx, 1 euro sur 2 est consacré à l'enlèvement des ordures ménagères et que, quel que soit l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont Tarnos ferait partie, cette taxe existerait.

M. le Maire rappelle que, lors de l'étude du transfert de la compétence de collecte et traitement des déchets, la Ville avait donné son accord à condition qu'il n'y ait pas de mise en place d'une TEOM. Il indique, d'une part, que cette condition a bénéficié à l'ensemble des administrés de la Communauté de Communes du Seignanx car certaines villes membres avaient instauré cette taxe au niveau communal.

Il rajoute que ce transfert a été assumé par une partie des recettes de la taxe professionnelle de la Communauté de Communes du Seignanx.

D'autre part, il rappelle que le Président de la Communauté de Communes du Seignanx avait soutenu en réunion publique que les locataires de logements sociaux étaient exonérés de la TEOM et rajoute que ces locataires ont déjà pu voir le prélèvement de la TEOM dans le détail de leurs charges locatives.

M. le Maire revient sur la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) à la suite d'un vote le 25 novembre 2009 avec une attribution de compensation de 9 300 000 € pour Tarnos. Il rajoute que cette attribution n'a pas augmenté malgré les dynamiques des bases de fiscalité économique qui correspondent à une perte annuelle de 785 000 € depuis 2010.

Il explique que les élus communautaires tarnosiens ont demandé, à plusieurs reprises mais sans succès, un rapport de la Communauté de Communes du Seignanx concernant l'utilisation de l'argent dans les différentes communes membres.

Il rajoute que les sommes dépensées par la Communauté de Communes du Seignanx pour Tarnos sont bien en deçà des produits financiers économiques que rapportent les entreprises de la Ville.

Il conclut en indiquant qu'il trouve un peu déplacé cette intervention sur les taux d'imposition communaux sachant que, malgré la baisse des dotations estimée à une perte cumulée de 5 500 000 d'€ sur les budgets 2014-2019, la Ville n'a pas décidé de les augmenter.

M. Perret explique que comparer des taux de manière basique manque d'objectivité puisque les tarnosiens bénéficient d'abattements et d'exonérations, ce qui n'est pas le cas pour les habitants d'autres villes de même strate.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, explique qu'en France, la somme moyenne par habitant pour la TEOM s'élève à 105 €. Concernant les chiffres présentés par M. Claverie, il fait remarquer qu'avant l'instauration de la TEOM, les ménages tarnosiens payaient moins que les

ménages moyens d'une autre ville. Il rajoute qu'il est important de toujours comparer le niveau d'impôts et le niveau de service public proposé et que Tarnos n'a rien à envier à une autre ville concernant ce niveau de service public.

Concernant le niveau de service public tarnosien, Mme Faure souhaite souligner le travail des services intervenus sur le secteur de la Digue après la dernière tempête.

M. le Maire rajoute que c'est par le biais de ces événements qu'on peut s'apercevoir de l'utilité et de l'efficacité du service public à Tarnos.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE de maintenir pour l'exercice 2016 les taux d'imposition 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 19,97 %
- Foncier bâti : 23,23 %
- Foncier non bâti : 56,10 %

2016-02-018-DR/FIN – Reprise anticipée du résultat 2015 – Budget annexe MAC

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2015 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	91 394,12	92 045,50	+ 651,38
	Résultats antérieurs (2014) reportés (ligne 002 du BP 2015)		347,38	+ 347,38
	Résultat à affecter	□		+ 998,76

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	-	-	-

	Solde antérieur (2014) reporté (ligne 001 du BP 2015)	-	-	-
	Solde global d'exécution	□		-
Restes à réaliser au 31/12/2015	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		91 394,12	92 392,88	998,76
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	□		-
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	□		998,76

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	998,76
Besoin de financement de la section investissement 2016 estimé	-
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2016)	998,76

2016-02-019-DR/FIN – Budget 2016 – Budget annexe MAC

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

M. le Maire souhaite souligner la réussite du festival « Jazz en Mars » dont l'audience ne cesse de s'élargir. Il salue les travail des élus et des services de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive.

M. Hervelin remercie à son tour tous les services et rajoute que, dans le cadre de ce festival, des événements seront organisés en collaboration avec les services de la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi qu'à la Médiathèque où des professionnels viendront parler de l'organisation d'un festival.

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2016, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 93 350 €.

2016-02-020-DR/FIN – Budget 2016 – Budget annexe Lotissement Bertin

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Mme Faure demande confirmation du fait qu'il reste 6 terrains disponibles au lotissement Bertin et s'il existe des candidats pour ces terrains.

M. le Maire rappelle qu'un terrain va être vendu pour le futur Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) et indique que la Ville est en pour-parler très prometteurs avec l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) dans le cadre d'un projet de pôle de formation. Il rajoute qu'il s'agit d'un beau projet en collaboration avec plusieurs entreprises du Pôle et Turbomeca. Il explique que les anciens locaux utilisés par la société PIKA vont être rachetés par l'entreprise FORMETAL.

M. Perret indique que l'UIMM est candidate pour 3 lots.

M. le Maire explique qu'au delà de la réussite de ce lotissement sur le développement économique et sur l'emploi, la Ville aura réussi à en tirer quelques bénéfices financiers.

Mme Faure rajoute que l'Economie Sociale et Solidaire touche aujourd'hui beaucoup de secteurs et demande s'il n'est pas envisageable d'élargir l'accueil sur ce lotissement à d'autres secteurs économiques.

M. le Maire indique que cela est envisageable mais que le temps économique est un temps toujours long.

Mme Faure demande qui s'occupe de la vente de ces terrains.

M. le Maire explique que le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) s'en occupe en relation avec les services de la Ville et les élus.

Il rajoute que l'Association pour le Développement de l'Espace Technologique (ADETech) est à l'origine du projet et se réunit lorsqu'un porteur de projet se présente pour le lotissement. Il indique que cette association regroupe des représentants des entreprises présentes sur l'espace technologique Jean Bertin, le CBE et des élus.

M. Perret rajoute que le centre de formation de l'UIMM est actuellement hébergé par le centre « Pôle Etude Recherche Formation » (PERF) au sein du Pôle de Coopération.

Vote: 31

Pour: 27

Abstention : 4 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès et Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2016 du Lotissement BERTIN, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 1 288 000 €.

**2016-02-021-DR/FIN – Reprise anticipée du résultat 2015 – Budget annexe
Pôle de services**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2015 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	355 348,53	373 654,33	+18 305,80
	Résultats antérieurs (2014) reportés (ligne 002 du BP 2015)			+ 18 305,80
	Résultat à affecter	□		+ 18 305,80

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	219 037,78	207 799,88	- 11 237,90
	Solde antérieur (2014) reporté (ligne 001 du BP 2015)	2 624,74		- 2 624,74
	Solde global d'exécution	□		- 13 862,64

Restes à réaliser au 31/12/2015	Fonctionnement			
	Investissement			

Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	577 011,05	581 454,21	+ 4 443,16
---	------------	------------	------------

Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	<input type="checkbox"/>	+ 18 305,80
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	<input type="checkbox"/>	0

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	18 305,80
Besoin de financement de la section investissement 2016 estimé	18 305,80
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2016)	0

2016-02-022-DR/FIN – Budget 2016 – Budget annexe Pôle de services

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 27

Abstention : 4 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès et Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2016 du Pôle des Services J. BERTIN, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 642 370 €.

M. Perret renouvelle ses remerciements à l'ensemble des services municipaux pour leur maîtrise des deniers publics et des dépenses de fonctionnement et particulièrement au service des finances et à la Direction Générale des Services pour le travail fourni dans l'élaboration du budget.

2016-02-023-DGS – Indemnités de fonction de M. le Maire

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire Adjointe

M. Roblès demande à combien correspond cette indemnité.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une indemnité nette de 1274 €, après une retenue d'environ 600 € à la source.

Il souhaite rappeler que, dans un contexte où le coût que représentent les mandats des élus est montré du doigt, les élus tarnosiens ont diminué leurs indemnités de 200 € par mois chacun et souligne que ce n'est pas le cas partout.

M. Roblès rajoute que les élus de la Communauté de Communes du Seignanx avaient fait le contraire.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'indemnité du Maire à 59,74 % de l'indice brut 1015

2016-02-024-DGS – Accord sur le changement d'affectation d'un bien appartenant au CCAS

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

EMET un avis favorable au déclassement du bâtiment qui accueillait antérieurement une antenne locale du Pôle Emploi, sis 13 rue de Tichené, dans le cadre de sa future cession par le CCAS

2016-02-025-DR/CPA – Lancement de la procédure de Délégation de Service Public concernant les activités de loisirs sans hébergement

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire Adjointe

M. Claverie demande si le choix du délégataire sera fait par une Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire indique que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) se réunira et que le Conseil municipal validera ensuite la proposition faite par cette commission.

Mme Faure demande qui fait partie du Comité de pilotage (COPIL) du Projet EDucatif Territorial.

Mme Dufau indique que le COPIL est composé de l'Inspecteur de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), des délégués de parents d'élèves, des directeurs d'écoles, d'enseignants, de l'association pour le Centre de Loisirs, des services municipaux participant à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et des membres de la commission « Education / Enfance / Jeunesse ».

M. Roblès regrette de ne pas y participer compte tenu des horaires de réunion.

Mme Dufau indique que le COPIL se réunit vers 18h au vu, notamment, de la disponibilité des parents d'élèves.

M. Bouvier revient sur la question de M. Claverie et explique les différentes étapes du choix du projet du délégataire de service public :

- *appel à candidature*
- *sélection des candidats potentiels amenés à faire une offre de service en fonction d'un cahier des charges envoyé mi-avril*
- *réception et analyse des offres*
- *désignation du lauréat en Commission de Délégation de Service Public*
- *engagement des négociations entre M. le Maire et le lauréat afin de préciser le projet de délégation et son coût*
- *saisine du Conseil municipal pour le choix du projet définitif (novembre 2016)*

Vote: 29

Pour: 29

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal,

APPROUVE le principe de lancement de la procédure de délégation de service public pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois un an à compter du 1er janvier 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation, à négocier les offres et à signer toutes pièces techniques, administratives et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT qu'un prochain conseil municipal sera appelé à délibérer sur le choix d'un futur délégataire.

2016-02-026-DVCS – Subvention exceptionnelle à l'association « Nathan, le combat d'un ange »

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin , Maire Adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association « Nathan le combat d'un ange », une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 euros (six cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2016.

2016-02-027-DEEJ – Tarification service jeunesse – Séjour au Portugal Avril 2016

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire Adjointe

Mme Dufau indique qu'à ce jour, il y a 15 inscrits qui préparent leur séjour à Lisbonne et Serpa avec les animateurs du service jeunesse. Elle explique que ce séjour sera l'occasion de renouer avec la commune de Serpa, jumelée avec Tarnos, et d'accueillir par la suite les jeunes portugais. Elle rajoute que M. Aja, conseiller délégué au jumelage et à la solidarité internationale, accompagnera les jeunes et les animateurs pendant le séjour.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

FIXE le tarif spécifique pour le séjour d'avril 2016 au Portugal comme suit :

Quotient Familial	Tarifs
QF < 620	50,00 €
620,01 < QF < 905	75,00 €
905,01 < QF < 1200	150,00 €

1200,01 < QF < 1500	225,00 €
1500,01 < QF < 1800	240,00 €
QF > 1800,01	250,00 €

2016-02-028-DR/CPA – Avenants au marché de denrées alimentaires

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE de prolonger les contrats de fourniture de denrées alimentaires d'une durée de 5 mois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants suivants

Désignation	Attributaire	Durée marché	Montant durée du marché	Montant av 3 mois en % du montant de la durée du marché	Avenant 5 mois	Montant 5 mois en % du montant de la durée du marché
CHARCUTERIE DE PORC ET DE VOLAILLE	SLAD MULTIFRAIS	4 ANS	36 440	6,25	3 796	10,42
POISSON	POMONA EPISA VEUR	4 ANS	76 008	6,25	7 918	10,42
PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS	SLAD MULTIFRAIS	4 ANS	192 156	6,25	20 016	10,42
EPICERIE	POMONA EPISA VEUR	4 ANS	200 000	6,25	20 833	10,42
CAFE MOULU	CAFES SOUBIRA	4 ANS	3 380	6,25	352	10,42
PAINS FRAIS	PANEHESTIA	4 ANS	74 636	6,25	7 775	10,42
SURGELES ENTREES DESSERTS GLACES	LASSALE	4 ANS	31 632	6,25	3 295	10,42
SURGELES VIANDES POISSONS CRUSTACES	LASSALE	4 ANS	158 196	6,25	16 479	10,42
SURGELES LEGUMES FRUITS	FRIGERAL	4 ANS	41 248	6,25	4 297	10,42

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget de la Commune

2016-02-029-DR/CPA – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire Adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes,

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de

procéder à leur exécution, ainsi que les avenants s'y rattachant,

AUTORISE M le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRECISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRECISE que les dépenses résultant des contrats d'assurances seront inscrites aux Budgets de la Commune et du CCAS

2016-02-030-DR/RH – Mise à jour du tableau des effectifs

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

Mme Faure demande pourquoi un poste de brigadier de police a été supprimé.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un « toilettage » à la suite d'une promotion d'un agent au grade supérieur.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE DE CREER les postes permanents de titulaires et stagiaires à temps complet suivants :

	Catégorie B	Catégorie C
Filière administrative		2 postes TC- Adjoint administratif ppl 2ème cl 2 postes TC - Adjoint administratif 1ère cl
Filière technique	1 poste TC – Technicien ppl 2ème cl	
Filière animation	1 poste TC – Animateur ppl 2ème cl	1 poste TC– Adjoint d'animation 1ère cl
Total	2	5
	7	

Afin de pourvoir aux remplacements ponctuels d'agents titulaires momentanément absents, des agents contractuels pourront être recrutés tout au long de l'année au sein des services municipaux. Au titre de l'année 2016, une enveloppe globale budgétaire est prévue correspondant à environ 5 recrutements d'agents remplaçants sur des périodes plus ou moins longues. De même, il est proposé de pourvoir aux recrutements ponctuels de 5 agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires en congé maternité.

Enfin, comme les années précédentes des agents contractuels non permanents seront recrutés au titre des emplois saisonniers en 2016. Une enveloppe globale est prévue au budget 2016 et les besoins précis en terme de recrutement feront l'objet d'une délibération spécifique.

DECIDE DE SUPPRIMER les postes permanents de titulaires et stagiaires suivants :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Filière administrative	1 poste TC – Attaché	2 postes TC – Rédacteur	
Filière médico sociale			5 postes TC– ATSEM de 1ère cl

Filière culturelle		1 poste TC- AEA* ppl 2ème cl 1 poste TNC – AEA ppl 1ère cl	
Filière animation		2 postes – Animateur	
Filière sécurité			1 poste TC– Brigadier de police
Total	1	6	6
	13		

**AEA : assistant d'enseignement artistique*

TC: temps complet TNC : Temps non complet

ADOPTÉ le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet au 01/01/16 ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2016.

A la suite d'un courrier de Mme le Préfet des Landes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une motion relative à la réduction de la présence des Maîtres Nageurs Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité en période estivale.

A l'unanimité, les élus décident d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

2016-02-031-CAB – Motion de protestation contre la réduction de la présence de Maîtres Nageurs Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité en période estivale

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade , Maire

Vote: 31
Pour: 31

Le Conseil municipal,

DÉNONCE le désengagement de l'État de ses missions régaliennes, notamment en matière de sécurité

DEMANDE à l'État de maintenir les dispositifs de surveillance des plages par des MNS/CRS pendant la saison estivale pour la totalité de la période des vacances scolaires

M. le Maire lève la séance à 22h00

Tarnos, le 11 mars 2016

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ



NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES

Conseil Municipal du 11 février 2015

Cette note de présentation vise à présenter une synthèse du budget 2016. Elle est annexée aux documents budgétaires remis au Conseil municipal lors du vote des budgets primitifs le 11 février. Elle portera sur le budget principal de la Ville, ainsi que sur les budgets annexes : la Mission d'Action Culturelle, le Budget Du Lotissement Bertin, le Budget du Pôle des Services

I - LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2016, par section - fonctionnement et investissement - en dépenses et en recettes.

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 janvier.

Pour rappel, la baisse des dotations de l'État enregistrées par Tarnos est importante, tout comme les dépenses auxquelles la ville doit faire face pour répondre à de nouvelles obligations légales. Comme déjà indiqué dans le cadre du DOB, l'ensemble de ces mesures constitue pour Tarnos une amputation de 2,3 millions d'euros annuels entre 2013 et 2017. Faire reposer ces décisions de l'État sur les contribuables équivaldrait à une augmentation de 30 % des impôts locaux !

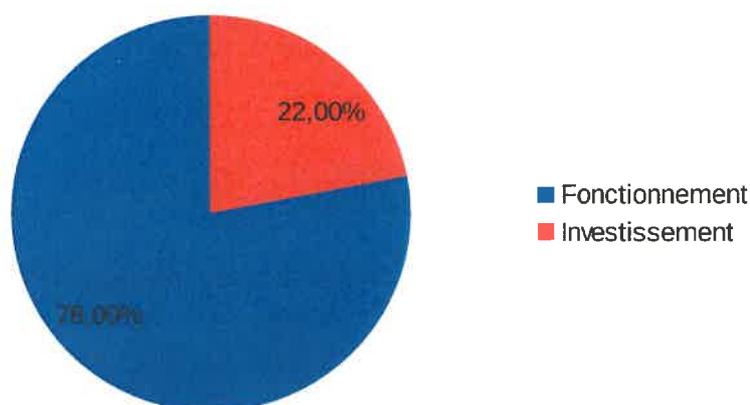
Pour autant, conformément à ses engagements auprès des électeurs pour le mandat 2014-2020, l'équipe municipale a décidé le maintien des taux des trois impôts locaux auxquels sont assujettis les ménages (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties). Ce choix fort est guidé par la volonté de ne pas gréver le pouvoir d'achat des Tarnosiens déjà impacté par les mesures d'austérité. De même, dans un contexte compliqué pour l'engagement associatif, le niveau de subvention versé aux associations est maintenu.

Le débat d'orientation budgétaire conduit à proposer un budget 2016 prudent qui, tout en contenant les dépenses de fonctionnement de la ville prévoit une enveloppe importante dédiée aux travaux et équipements de 3 647 672 € (+ 494 100 € de restes à réaliser)

Le budget 2016 est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2015.

Vue d'ensemble du budget principal

Le budget s'élève à près de 26 m€ avec 20,5 m€ en fonctionnement et 5,7 m€ en investissement



I - La section de fonctionnement

1- Les recettes

Présentation de l'évolution des recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (prev .)
Atténuations de charges	148 730	136 009	310 712	268 271	281 400
Produits des services	553 389	558 734	609 645	668 877	655 200
Autres impôts et taxes	532 476	585 363	584 875	591 223	579 100
TH TF TFNB	6 865 558	7 060 905	7 321 948	8 006 510	7 668 000
Attribution de compensation	9 443 727	9 505 596	9 368 570	9 368 570	9 368 570
Dotations et participations	2 236 532	2 243 568	2 176 890	2 108 096	1 722 625
Autres produits de gestion	138 961	137 546	145 364	124 573	138 300
Produits financiers	6	5	52	3	0
Produits exceptionnels	15 079	784 551	12 936	62 112	11 600
	19 934 458	21 012 277	20 530 992	21 198 235	20 424 795

En 2016, pour la première fois, les recettes de fonctionnement de la ville devraient baisser : moins 774 000 € (soit - 3,6%)

Cette évolution s'explique par :

- pour moitié, par une nouvelle chute de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (estimation)
DGF 2012 2016	1 616 433	1 599 385	1 449 673	1 072 684	670 000

Cette décision nationale mise en œuvre depuis 2014 se traduit sur notre budget 2016 par une nouvelle ponction de 400 000 € environ (soit une baisse cumulée de 1,7 M€ sur les budget 2014 à 2016)

	2013	2014	2015	2016
DGF	1 599 000	1 444 000	1 073 000	670 000
ponction supplémentaire annuelle / n-1		155 000	371 000	399 000
Ponction annuelle totale / 2013	0	155 000	526 000	925 000
Ponction cumulée depuis 2013	0	155 000	781 000	1 706 000

- pour l'autre moitié, par une baisse du produit fiscal (taxes + compensations)

- En 2015 le produit des 3 taxes s'élève finalement à 8 006 510 € alors que le budget primitif prévoyait une recette de 7 387 000 €. Des rôles supplémentaires et complémentaires importants ont été perçus en toute fin d'année, dont près de 440 000 € au titre de rôle supplémentaire pour les années 2012 à 2014 et 164 000 € au titre de rôles complémentaires pour 2015.

Le produit fiscal prévu au budget 2016 s'élève à 7 668 000 €, en intégrant la revalorisation des bases prévue par la loi de finances (1 %) et l'augmentation physique de ces bases (notamment celles ayant justifié les rôles complémentaires).

Les taux des taxes ménage sont inchangés depuis 2010

Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
19,97%	23,23%	56,10%

- Les compensations de l'État au titre des exonérations de la fiscalité locale est estimée en baisse. A noter que les compensations TF constituent depuis plusieurs années la « variable d'ajustement » des concours de l'État aux Collectivités. Pour 2016 leur baisse pourrait s'établir à 47 000 €.

Evolution des compensations depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (estimation)
Compensation TP	47 261	39 546	31 127	20 565	15 000
Compensation TF	23 374	20 407	15 627	12 667	9 000
Compensation TH	179 709	167 629	176 466	207 837	170 000
	250 344	227 582	223 220	241 069	194 000

- L'évolution des autres taxes

Le produit des taxes électricité et taxe de séjour sont en hausse, conformément aux décisions prises en 2014 et 2015. La taxe additionnelle aux droits de mutation a été prudemment estimée à la baisse, conformément à la tendance du marché.

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (estimation)
Taxe sur l'électricité	137 652	142 970	137 153	132 423	175 000
Taxe de séjour	14 850	14 165	14 032	31 593	30 000
Taxes emplacements publicitaires	34 658	21 896	21 762	21 236	21 700
Taxes droit de mutation	332 029	392 624	398 400	390 092	340 000
	519 189	571 655	571 347	575 343	566 700

2 - Les dépenses

Le tableau ci-dessous présentent leur évolution depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (prev.)
Charges à caractère général	4 080 757	4 148 870	4 265 299	4 411 522	4 643 159
Dépenses de personnel	9 397 007	9 866 596	10 416 771	10 956 406	11 287 400
Autres charges de gestion	2 487 150	2 592 093	2 489 293	2 439 521	2 504 017
Charges financières	307 353	285 180	282 248	277 088	276 000
Charges exceptionnelles	13 134	12 343	15 576	782	11 000
Provisions					26 000
Reversement (FPIC+loi SRU)	75 224	144 420	298 823	378 137	464 000
	16 360 625	17 049 502	17 768 010	18 463 456	19 211 576

Pour 2016, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4 %. Cette hausse porte essentiellement sur les postes suivants :

- Charges à caractère général

Elles augmentent de plus de 5 %. La DSP pour les activités de loisirs a progressé de 2,5 % passant ainsi de 985 031 € à 1 009 656 €. Le poste dédié à la formation connaît également une progression afin de prendre en compte certaines formations en hygiène et sécurité obligatoire.

- Charges de personnel » + 3,02 % hausse de 312 000 €

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse

- Réforme des agents de catégories B et C
- Hausse des cotisations employeurs et notamment pour le régime des retraites
- Le glissement vieillesse-technicité

- Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) : + 28 %

Pour 2016 la contribution de la Ville augmentera de + 28 % par rapport à 2015. Le tableau ci-dessous illustre la montée en puissance, extrêmement pénalisante pour nos finances, au même titre que la diminution des dotations de l'État.

	2012	2013	2014	2015 (réalisé)	2016 (estimation)
FPIC 2012 2016	65 206	134 265	206 045	288 435	371 000

- A noter la pénalité « loi SRU » de 80 000 €, imposée à notre collectivité depuis 2013

Pour cette année, la prévision concernant l'autofinancement brut s'élève à 1 400 000 €, contre 1 900 000 € pour le prévisionnel 2015 (et 2 240 000 € pour le réalisé)

II - La section d'investissement

1) Les principaux projets d'investissement portent sur :

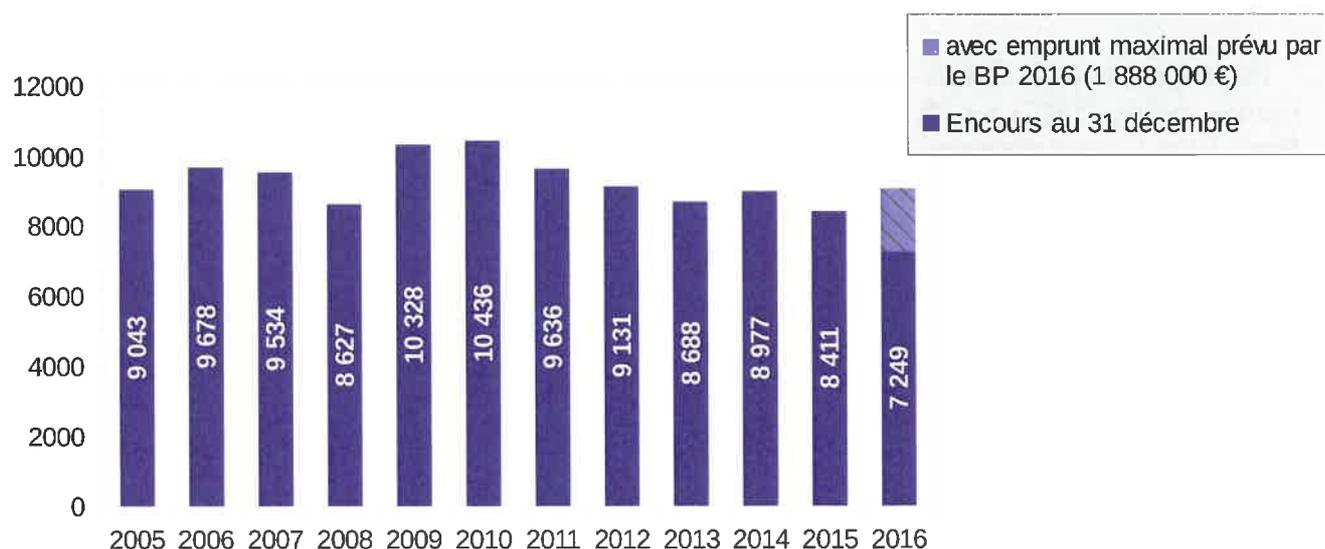
- Les bâtiments pour 1 100 000 € avec notamment le projet de reconstruction du Centre Technique Municipal, la mise en accessibilité de bâtiments communaux, le local d'éviscération.
- Un programme de voirie qui, malgré les contraintes, reste ambitieux compte-tenu des nécessaires réhabilitations, avec la poursuite de la rénovation du quartier de la Plaine, et de nouveaux programmes tels que Le Dauphin-19 mars, Quartier des Forges (580 000 € au total)
- Des travaux de confortement de talus à Castagnet et Chemin de la Forêt 270 000 €
- L'éclairage public : programme de mises aux normes 120 000 €
- La poursuite de l'aménagement du cimetière 130 000 €
- La participation au Trambus : 250 000 €
- La participation à la construction du FJT : 75 000 €
- Le skate park : 39 000 €
- Le programme d'acquisitions foncières pour 500 000 €

Hors restes à réaliser de l'année 2015, le programme d'investissement présenté au budget s'élève à 3,6 millions d'euros.

2) La dette

La dette au 31 décembre 2015 s'élève à 8 411 000 € soit un endettement de 798 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 958 € (source compte des communes)

Encours de la dette (en K€)



En 2016 le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 1 250 000 €

3) L'emprunt 2016

Afin de réaliser le programme d'investissement, le niveau maximal de l'emprunt est prévu à 1 888 000 €.

A noter : plusieurs projets de cessions immobilières pourraient se concrétiser après le vote du budget et viendraient alors minorer le montant de l'emprunt à réaliser.

II - LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.
3 budgets annexes

1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle

Il s'agit d'un budget stable qui s'équilibre à 93 350 €, dont 52 300 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque et 41 050 € pour Jazz en Mars.

2. LE LOTISSEMENT BERTIN

Le budget retrace le stock des parcelles de ce lotissement dont la Ville est propriétaire. Il s'agit actuellement de 6 parcelles.

Le budget s'équilibre à 1 288 000 € ; le stock de dette s'élève à 428 000 €. La valeur des lots restant à commercialiser s'élève à 1 649 704 €

Les deux prêts relais du lotissement arrivent à échéance en 2016.

- Le premier d'un montant initial de 340 000 € sur une durée de 3 ans et à taux fixe de 2,4 %. Fin 2015 ce prêt a fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel de 162 000 € suite à la vente à OPH pour la construction du Foyer des Jeunes Travailleurs.

Le capital restant dû s'élève à 178 000 €

- Le second d'un montant de 220 000 € sur une durée de 2 ans à taux fixe de 1,49 %

Pour cette année, un nouveau prêt relais devra être négocié, dans l'attente de nouvelle vente.

3. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin

En fonctionnement 389 870 € (entretien, charges à caractère général, intérêt des emprunts)

En investissement 252 500 € (travaux d'entretien, travaux sur la cuisine Eole, remboursement capital de la dette)

ANNEXE NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2016

INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES A ANNEXER AU BUDGET PRIMITIF SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRe

- 1) données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que ses différents engagements : acquisitions foncières, portage EPFL, dette
- 3) liste des organismes pour lesquels la commune :
 - détient une part de capital
 - a garanti un emprunt
 - a versé une subvention supérieure à 75 000 €
- 4) tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune
- 5) liste des délégataires de service public
- 6) tableau des acquisitions et cessions immobilières

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2016

Population 2016: 12 575 habitants

Taux 2016 de la Commune
proposés au vote (idem 2015) TH : 19,97 % TF : 23,23 % TFNB : 56,10 %

Informations financières - Ratios	TARNOS 2016 chiffres BP	TARNOS 2015 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2014*
POPULATION	12 575 hab	12 700 hab	10 000 à 20 000 hab
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 527,76	1 480,97	1 224
Produit des impositions directes / population	580,28	559,51	516
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 624,24	1 617,97	1 337
Dépenses d'équipement brut / population	329,37	201,47	321
Encours de la dette / population	662,30	706,89	958
Dotation globale de fonctionnement / population	53,28	87,87	227
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57,39%	56,32%	53,98%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	100,16%	97,04%	
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	20,28%	12,45%	
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,78%	43,69%	71,62%

* sources : comptes des communes 2014

ACQUISITIONS FONCIERES (dont portage EPFL)

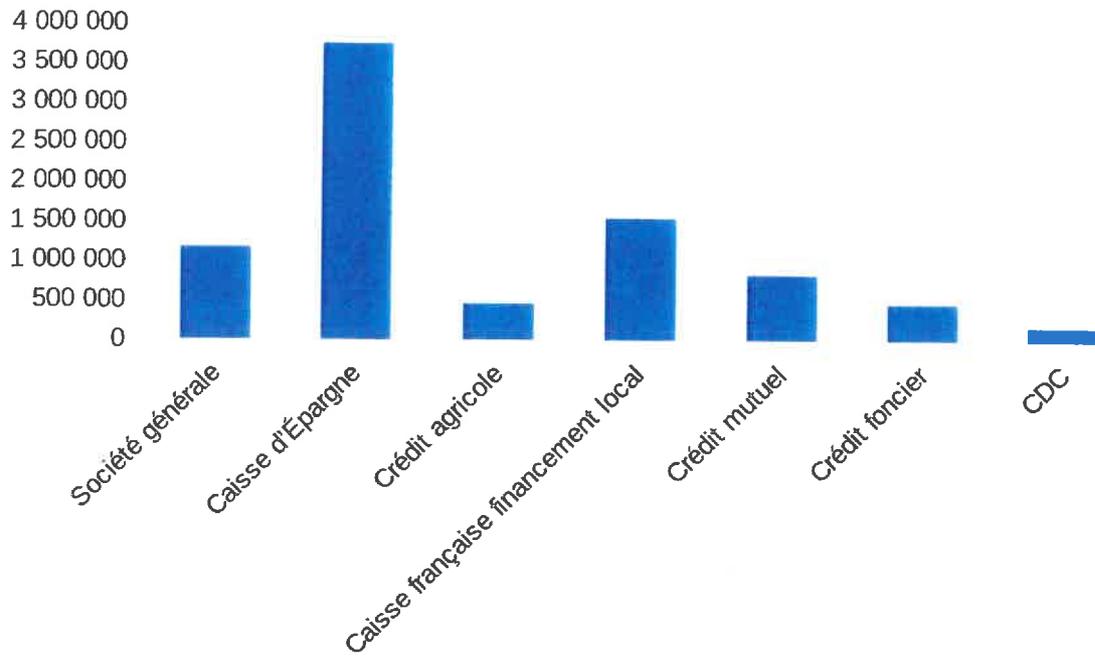
ACQUISITIONS FONCIERES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total acquisitions EPFL
Pommares 650 000 €	10 000						654 232
Frais annexes Pommares	20 000						
Duprat (la Grangette)	40 500	108 000					270 000
Garcia	240 000						
D'encausse de Ganties	90 000	240 000					600 000
*SCI la Sablière -357 500 €	71 500	143 000					357 500
LAGARDE Charlotte		67 500	67 500	67 500	67 500	180 000	450 000
VAUTROT	4 000						
LABY	24 960						
TOTAL GENERAL	500 960	558 500	67 500	67 500	67 500	180 000	2 331 732

Acquisitions portées par l'EPFL-portage sur 5 ans 15% les 4 premières années 40 % la dernière année.

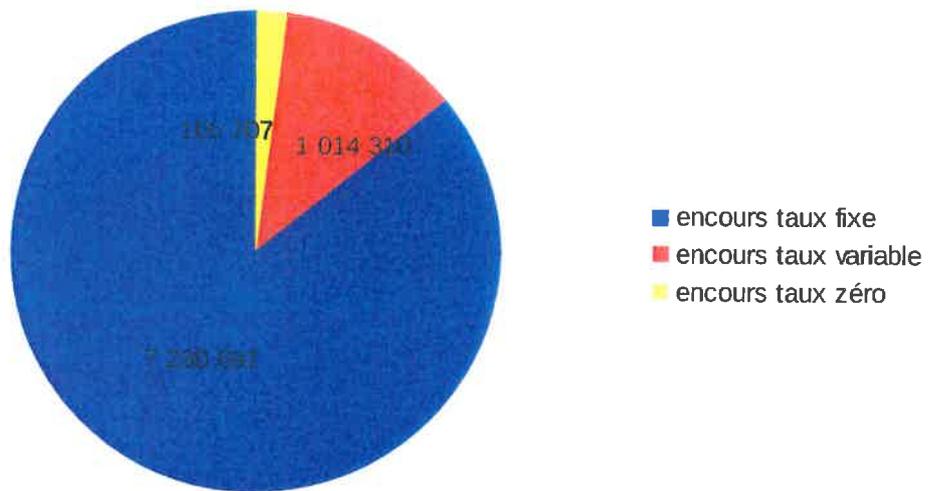
*Acquisition SCI la Sablière-portage sur 4 ans 20 % les 3 premières années 40 % la dernière année.

Acquisitions réalisées directement par la Commune

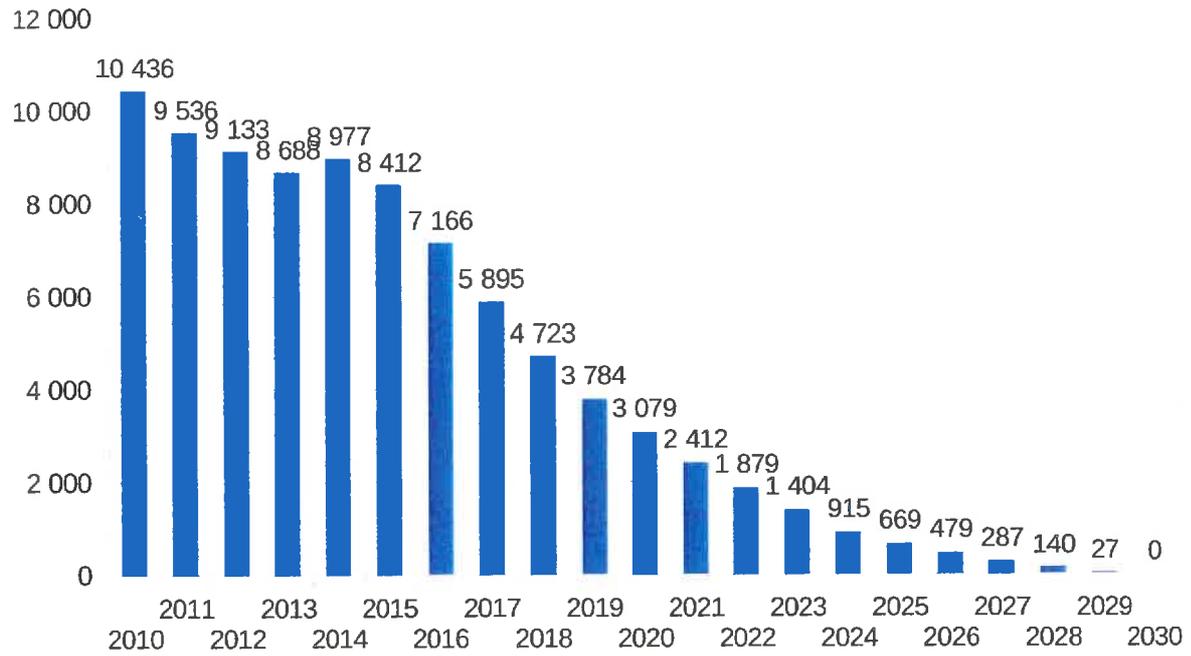
Encours par prêteurs au 01/01/2016



Encours par type de taux



ENCOURS DE LA DETTE 2010-2030



EMPRUNTS GARANTIS 2016

	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
OPDHLM (estimation)	2 112 775,68	123 908,32	103 377,88	7 654,25	95 723,63
COLIGNY	5 463 514,64	2 990 657,56	324 201,30	82 913,15	241 288,15
COL	3 071 216,66	2 685 837,37	113 905,22	38 287,39	75 617,84
CBE (estimation)	537 500,00	517 788,72	36 095,28	16 384,00	19 711,28
TOTAL	11 185 006,98	6 318 191,97	577 579,68	145 238,79	432 340,90

**LISTE DES ORGANISMES
BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000 EUROS**

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS TARNOSIENS	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	115 223,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	112 000,00

**LISTE DES ORGANISMES
POUR LESQUELS LA COMMUNE DETIENT UNE PART DE CAPITAL**

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

**LISTE DES ORGANISMES
POUR LESQUELS LA COMMUNE A UNE GARANTIE D'EMPRUNT**

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
OPDHLM	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

LISTE DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

BILAN ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2015

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
DESCLAUX ROTHES	Acte du 2 juillet 2015 Publication le 24 juillet 2015	Fin du portage	370 847 €	1) lieu-dit « Moura » : AB 221, 222, 263, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 1028, 431, 1030, 433, 435, 1031, 1033, (36 456m²) 2) lieu-dit « tue de jobel » : AB n°34 3) AB n°269, 275, 276 4) lieu-dit « la palibe » : AC n°158 et 159	1) parcelles agricoles et forestières en zone Np /Uhp1/Ao 2) bois en en zone Np 3) maison à usage d'habitation vétuste et terrain autour zone No 4) bois en zone Np	Réserve foncière
OPH40	Acte du 9 septembre 2015. Publication le 16 octobre 2015	non	Cession au prix de 169 718,40€	AL n°581 (5 462 m²)	Uéi	Construction du FJT

